



Le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative a présenté mercredi dernier son concept de « fonction publique de proximité ».

**Monsieur le ministre, à quoi renvoie votre concept de « fonction publique de proximité » ?**

Il s'agit de la thématique de ce premier point de presse qui inaugure une série de rendez-vous périodiques que nous aurons au gré du calendrier et des préoccupations de nos usagers. L'utilisateur est au cœur des activités du Minfopra, car il est notre raison d'être. Il faut donc lui rendre ses lettres de noblesse et tourner définitivement la page du désamour entre nous. Désormais, notre credo est : « au Minfopra, l'utilisateur est roi ». Il ne suffit pas de le dire, encore faut-il le montrer et c'est la raison pour laquelle nous avons commencé par briser la glace entre nos usagers et nous.

**La corruption a malheureusement fait son lit dans notre société. Ne pensez-vous pas qu'elle vienne déteindre sur votre travail ?**

Je crois pouvoir vous rappeler la ferme détermination du président de la République, du Premier ministre chef du gouvernement et même de l'ensemble du gouvernement à combattre ces comportements déviants. Voyez-vous, si nous restons les bras croisés en se disant que la

situation est perdue, alors nous tuons nous-mêmes notre pays et compromettons l'avenir de notre jeunesse. La corruption n'est pas une fatalité, elle ne l'est pas au Cameroun en tout cas. Ces comportements doivent être combattus. Il est bon que le corrupteur et le corrompu soient traqués jusqu'à leur dernier retranchement. Nous allons en ce qui nous concerne et conformément aux hautes prescriptions du chef de l'Etat poursuivre ce combat afin que notre administration à commencer par celle dont j'ai la charge, soit assainie.

### **Les usagers sont découragés à cause du délai de certification des actes d'intégration qui peut prendre plus de 6 mois. Qu'est-ce qui fait réellement problème ?**

Nous l'avons justement constaté. Mais, il ne s'agit pas seulement des actes d'intégration, mais des actes de carrière en général. Il faut comprendre qu'avant de certifier un acte nous devons d'abord nous assurer de l'authenticité des pièces du dossier. Toute chose qui prend un peu de temps. Il faut aussi reconnaître que les dossiers sont parfois incomplets, ce qui rallonge encore les délais.

### **Comment le comprendre alors que vous êtes censé conserver les fonds de dossier des agents de l'Etat ?**

Une bonne quantité des dossiers des agents de l'Etat est conservée dans notre application Sigipes, le système de gestion intégré du personnel de l'Etat et de la Solde. Ce système est récent et ne contient pas tous ces actes. Mais, cette plainte, sauf erreur de ma part n'est plus aussi récurrente pour les dossiers déjà enregistrés dans cette application. La recherche d'un acte de carrière ne prend plus un mois voire au-delà, actuellement elle prend deux jours. Les actes notamment ceux des années 60, 70, 80 demandent à être également numérisés. Un important travail dans le cadre d'une initiative à résultat rapide est en cours en ce moment au ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative. Il y'a des millions d'archives à classer et ensuite numériser de tel sorte que demain en un clic vous pouvez retrouver l'acte recherché. Nous sommes en train d'étendre l'application Sigipes dans les autres régions pour résoudre le problème de déplacement des usagers. Pour l'instant, neuf régions sont déjà connectées sauf la région de l'Adamaoua. Nous allons rencontrer le gouverneur de l'Adamaoua pour qu'il nous donne un espace dans ses locaux. Le problème est que dans cette région, la délégation régionale est installée dans une maison en location.

### **S'agissant du traitement des actes de carrière, pouvons-nous savoir le nombre par catégorie d'actes de carrière traités ou en instance depuis le début de l'année ?**

De Janvier à juillet 2018, nous avons reçu 25725 dossiers. 17705 de ces dossiers ont été traités. Il y'a encore 8634 dossiers en instance. Et ces instances peuvent être parfois dues au fait que les dossiers ne sont pas complets, il faut retrouver le propriétaire du dossier pour qu'il nous apporte des éléments manquants. Lorsque vous voyez ces proportions, vous constatez que ce sont des chiffres encourageants qui montrent que nous travaillons jours et nuits à cet effet.

### **Qu'en est-il de la mise en stage et des dossiers disciplinaires?**

A un moment donné il y'a eu quelques petits soucis pour la mise en stage. La question a été

tranchée au niveau de la hiérarchie notamment au niveau du Premier ministre, et depuis à peu près deux ou trois mois. Le dossier de mise en stage a connu une accélération dans son traitement. C'est ainsi que depuis avril 2018, nous avons traité 3779 dossiers. Pour le moment 423 dossiers restent en instance parmi lesquels 182 dossiers incomplets. Ce sont des performances à ne pas négliger. S'agissant des dossiers disciplinaires, depuis janvier 2018, nous avons traité 4109 dossiers disciplinaires sur 4478 reçus. Il reste 369 dossiers en instance. Nous sommes en train d'accélérer le processus de traitement de ces dossiers parce que la plupart des agents publics sont suspendus de solde après l'opération d'assainissement du fichier des soldes de l'Etat.

**Plus de 50000 instituteurs recrutés par le ministère de l'Education de Base en 2014 n'ont pas reçus de matricule ni contrat et encore moins de salaire. Ils ont refait de nouveaux dossiers qui continuent encore de trainer. Que pourriez-vous faire pour alléger leurs souffrances?**

Ce dossier est conjointement géré avec le ministère de l'Education de base et même le ministère des Finances. Nous travaillons ardemment sur ce dossier volumineux. A titre de rappel, il était prévu que l'Etat recrute 9000 instituteurs. C'est ainsi que plus de 50000 dossiers ont été déposés. Il a donc fallu faire le tri en s'assurant qu'il n'y a pas de dépassement d'âge. Alors s'agissant précisément des 50000 dont vous parlez, nous avons d'ailleurs reçu plusieurs requêtes. A cet effet moi-même dès mon arrivée à la tête du Minfopra, j'ai reçu des syndicalistes qui s'occupent de ces questions-là. Je voudrais simplement souhaiter que ces compatriotes qui souffrent, je le sais, soient un tout petit peu patients. Nous allons voir exactement au cas par cas ce qui fait problème.

**Restons dans le cas des instituteurs. Monsieur le ministre de la Fonction publique, pourquoi après l'obtention de l'acte d'intégration, la prise en charge financière n'est pas immédiate ?**

C'est un dossier interministériel. Nous essayons donc de travailler pour que des solutions soient vite trouvées à cet effet. Nous sommes là pour que tout le monde soit satisfait, et nous essayons de travailler dans ce sens. Dans les prochains jours, ce problème sera solutionné.

© Quotidien Mutations